

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	4 (1875)
Heft:	7
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE.

De C., le 20 juin 1875.

Monsieur le Rédacteur du *Bulletin pédagogique*,

Depuis trois ans que je lis votre journal, je ne l'ouvre jamais sans me demander si vous n'aborderez pas bientôt un sujet qui semblerait mériter votre attention. Je veux parler de l'enseignement de la comptabilité dans les écoles primaires. Cette branche rendue obligatoire par la loi du 9 mai 1870, ne s'enseigne pas dans beaucoup d'écoles; et, dans d'autres, elle s'enseigne d'une manière défectueuse, comme l'exposition scolaire l'a montré.

D'où vient d'un côté, cette négligence encouragée souvent par le silence des inspecteurs; d'un autre côté ce manque de succès?

Si j'interroge mes confrères les instituteurs, d'une voix unanime ils répondent: « Nous n'avons pas de méthode, pas de modèles; on nous laisse avec le cahier de M. Ducotterd datant de 1860, cahier nul au point de vue pédagogique, aride dans la forme, pauvre quant au fond, puisqu'il ne renferme pas autre chose, dans 31 pages, que des notes, le compte de caisse et l'inventaire. »

Voilà ce qui m'a été dit vingt fois, Monsieur le Rédacteur.

Ces plaintes sont justes. Quant aux critiques, elles ne doivent pas s'attaquer à M. Ducotterd; il faut le louer, au contraire, d'avoir fait quelque chose pour les écoles, alors que tant d'autres, qui pourraient se rendre utiles, ne font rien. Les *Éléments de comptabilité* ont rendu des services; sachons le reconnaître, mais ils ne suffisent plus maintenant.

M'inspirant donc uniquement de nos besoins, et fondé sur une expérience de bientôt 15 ans d'enseignement, je viens vous prier, Monsieur le Rédacteur, d'aborder au plus tôt, dans le *Bulletin pédagogique*, la question de l'enseignement de la comptabilité. Posez les bases de la méthode à suivre, car il en faut une; et engagez un de vos collaborateurs à publier un travail sur la matière, soit un cahier de comptabilité court, clair, substantiel, où il y ait des principes de la *méthode*, quelque chose qui rende l'enseignement de cette branche facile, intéressant, et en assure le succès dans nos écoles.

Le plus dévoué et le plus sympathique de vos lecteurs.

A. V. O.

N. B. — Nous avons devancé les vœux exprimés dans la lettre de M. O. Un de nos abonnés a bien voulu se charger d'un travail sur la comptabilité. Nous nous proposons de ne le publier que d'ici à quelques mois. Mais pour condescendre au désir de notre correspondant, nous donnerons la première partie du travail dès le prochain numéro du *Bulletin*.
(Rédaction.)